

# ALHPI

Accompagner le Handicap Psychique en Isère

**LETTRE AUX ADHERENTS N° 7**

**Juin 2005**

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'ALHPI s'est déroulée le **13 avril 2005** dans le bel amphi de l'Institut de Formation des Travailleurs Sociaux (IFTS) à Echirrolles. La séance a été ouverte par le Président à 19 h 15. Monsieur Patrice Baro remercie les personnalités présentes : M. Michel Mogis représentant Mme Mallet et M. Carton (DSA) – Professeur Bougerol (Membre d'Honneur de l'Alhpi) - Mme Maroni (ODPHI) - Mme Giraud-Baro accompagnée de nombreuses personnes du Réhpi et de ses partenaires. Les personnalités excusées : M. Vallini (Conseil Général de l'Isère) – M. Destot (Maire de Grenoble) - M. Varésano (AVT).

### Présentation et approbation du compte-rendu moral et des orientations 2005

Intervention du Président, Monsieur Baro

Adhérents 2004 : 120

Objet : Agir au bénéfice des personnes souffrant de handicap psychique.

Budget géré : 1 719 000 €

Budget associatif : 20 555 €

### Fonctionnement associatif

M. Baro se félicite de la mise en place des 3 commissions : logement, communication et Dimanche-Loisirs, de l'excellent travail d'équipe qu'elles ont réalisé et soumis au CA.

Il leur donne la parole.

### Commission logement

Intervention de Juliette Salbreux

"La commission travaille en lien direct avec les membres du Bureau et du Conseil d'Administration de l'ALHPI.

Ses principaux objectifs de travail sont au nombre de 3 :

1. mener une réflexion – action autour des solutions de logement-hébergement pouvant être proposées aux personnes en situation de Handicap Psychique ;
2. s'inscrire dans les politiques d'action sociale en ce domaine, par la participation à l'élaboration des schémas départementaux du handicap notamment ;
3. travailler en lien avec d'autres partenaires, intéressés par cette question (ex : UNAFAM, Un toit pour tous, ...), sur la

sensibilisation aux difficultés rencontrées par ce public dans l'accès au logement.

L'option pour la construction d'une structure d'hébergement sous la forme d'un foyer-logement, d'une vingtaine d'appartements, assortie d'une dizaine de logements, répartis sur l'agglomération grenobloise, a fait son chemin. Les personnes accueillies pourraient alors bénéficier de la présence d'une équipe éducative en charge de l'accompagnement dans, par et vers le logement, sur chacun des sites.

Ce projet a été validé par le Bureau de l'ALHPI, puis par son Conseil d'Administration.

Notre choix d'un terrain pour la réalisation de cette structure s'est tout de suite porté sur celui des Anguisses, où se situe actuellement la Villa que nous louons ; terrain dont l'Association de Solidarité Corporative de la Ganterie Grenobloises (dit les Gantiers) est propriétaire.

Cette opportunité de terrain n'étant pas acquise, nous en recherchons un autre, avec éventuellement d'autres partenaires, pour mener à terme ce projet, et le présenter «construit» aux organismes de tutelle (Conseil Général et CROSS) dans le but d'obtenir leur accord et financement.

### Commission Communication

Intervention de Claude Guerry

L'activité de la Commission Communication depuis l'Assemblée Générale 2004 jusqu'à ce jour, s'est centrée sur la "Lettre aux Adhérents", à la fois pour informer en interne nos adhérents, et aussi, en externe, nos partenaires, sur nos actions, notre environnement, les évolutions de la loi.

Nous avons sorti 4 numéros au lieu de 3 l'an passé, dont 2 numéros avec 6 pages au lieu de 4, et avec une diffusion accrue (240 exemplaires). (suite page 4)

### Antre-Temps, son équipe et des personnes accueillies, était présent.



Extraits de la présentation de Jean-Claude AUCOUR.

**ANTRE-TEMPS, est l'un des trois établissements de l'ALHPI, avec le SERDAC et ROMANT, financés par le Conseil Général de l'Isère.** (Des articles dans les numéros de septembre 2004 et mars 2005 ont déjà parlé du SERDAC et de ROMANT). **L'admission à ce SAJ (Service d'Activités de Jour) est soumise à orientation Cotorep. C'est une structure complémentaire aux dispositifs du Soins (secteur sanitaire, registre de la maladie) et aux services d'accompagnement du médicosocial (prise en charge individuelle, démarche éducative) comme le Serdac.**

Dans l'optique du maintien au domicile, il se situe dans le domaine élargi de la réhabilitation psychosociale qui, pour Gilles Vidon (1995), est « *l'ensemble des pratiques [...] visant à la sortie du champ psychiatrique, à la participation réelle des malades aux échanges de la société, enfin, l'accès à la citoyenneté totale politique, juridique et économique* ».

**Un mot sur la réinsertion.** Selon Aimé LABREGÈRE, il y a lieu de distinguer :

1. **L'insertion assimilation** qui nécessite préalablement la « normalisation du sujet », où il est question de guérir le malade avant de l'insérer, sans mettre en cause la stabilité de l'environnement.

2. **L'insertion accommodation** : c'est le contexte qui s'adapte, s'accommode pour accepter la personne. C'est le « *droit à la différence* ».

3. **L'insertion adaptation réciproque** : Le groupe tire des avantages de la présence de la personne handicapée, celle-ci est intégrée à une action réciproque. Cette forme d'insertion, moins assimilative ou accommodatrice constitue pour nous un fil rouge. Elle est inscrite socialement dans une certaine *réciprocité*.

Bien qu'un SAJ se situe sur un versant du « non-travail », nous ne voulons pas nous situer comme un pis-aller d'une réinsertion qui ne passerait que par la valeur normative du travail, laquelle n'est pas sans poser question dans un contexte de chômage endémique.

Il ne s'agit pas non plus de tomber dans l'écueil d'un « ghetto », mais de susciter et favoriser les opportunités d'interrelations avec la vie de la cité.

**ANTRE-TEMPS travaille essentiellement autour de 3 axes :**

- **La structuration du temps** : objectifs de « réafférentation » sociale (de repères sociaux),
- **La lutte contre l'isolement** : objectifs de sociabilité, de sociabilité, amorce et interface avec les activités de droit commun (ce qui est accessible au plus grand nombre, MJC, écoles de musique...),
- **La remobilisation** : objectifs de redynamisation, re-narcissisation (ou ré-estime de soi), renforcement de la citoyenneté, concept de « travail sans emploi ».

**ANTRE TEMPS s'organise autour :**

- d'une équipe en charge des médiations,
- de deux lieux,
- d'un programme.

**- L'équipe est constituée par**

- une éducatrice spécialisée
- une conseillère en économie sociale et familiale (CESF)
- un animateur socioculturel
- un aide médico psychologique (AMP)
- un chef de service
- une psychologue
- une secrétaire

Les médiations (activités comme supports) mises en œuvre par l'équipe sont au centre du travail, à la fois tiers (mises à distance de la maladie) et objets de lien social et de rapprochement.

**Nous travaillons en partenariat avec :**

- les équipes de soins (Daquin plus particulièrement, mais également d'autres services du CHS, les CMP, les hôpitaux de Jour),
- les services d'accompagnement (le Serdac bien sûr, mais également l'APAJH),
- les institutions de droit commun (plus particulièrement le Conservatoire National de Région de Grenoble ou le musée de Grenoble) et certaines associations.

**- Deux lieux**

La fréquentation d'Antre-Temps s'organise essentiellement à partir de deux lieux répartis d'un bout à l'autre de la ligne du TRAM A.

1. Situé au rez-de-chaussée d'un immeuble constitué de bureaux, *Antre-Temps Sassenage* est un lieu de **rendez-vous** pour les départs de certaines **activités de loisirs, sportives et culturelles** (balades et promenades, randonnées, remise en forme, piscine, visites, musées, ...) et de pratiques d'activités *in situ* «**non bruyantes**» (arts plastiques, déco, cinéclub, temps conviviaux, jeux de société, journal, ...).

2. Situé au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitations, *Antre-Temps Echirolles*, desservi également par la SNCF, est un **point de départ** pour certaines activités (parcours de santé, bowling, ...) et un lieu pour des activités de cuisine, de pâtisserie, de recherches documentaires et des activités *in situ* «**bruyantes**» (musique à apprendre, à pratiquer ou à écouter), techniques (MAO Musique Assistée par Ordinateur, montages photo et vidéo), de créativité et d'expression (compositions de chansons, ...).

Les passages entre les deux lieux sont favorisés, car les professionnels sont polyvalents dans différentes médiations, mais sont repérables par des spécialisations.

# Projet de développement de l'ALHPI 2006/2010

ALHPI

## Adopté par le Conseil d'Administration du 02/03/2005

« Depuis plus de 20 ans, familles, soignants, travailleurs sociaux, membres de la société civile, nous agissons ensemble au sein de l'ALHPI au bénéfice des personnes souffrant de handicap psychique. Nous comptons actuellement plus de 120 adhérents.

Nous avons adopté une démarche de développement cohérente dans un concept logique d'accompagnement vers l'autonomie sociale, comprenant la réadaptation, l'accompagnement personnalisé, l'activité de jour et les loisirs. Nous tentons de développer notre capacité de logements accompagnés.

**Travailler en articulation avec le sanitaire public ou privé**, tant au sein de chacun de nos services que du Réseau Handicap Psychique en Isère (RÉHPI), est un axe fort de notre politique associative.

Nous avons atteint un bon niveau de compétence dans nos domaines d'intervention et mis au point les méthodes et pratiques correspondantes.

A ce jour, le montant du **financement du Conseil Général de l'Isère** à hauteur de 1 719 000 € nous permet d'assurer la prise en charge de 115 personnes. Ce financement se décline comme suit :

Foyer Romant	20 places	993 000 €
SERDAC	45 places	360 000 €
Antre-Temps	50 places partielles	366 000 €

Mais nous sommes conscients que les besoins, exprimés ou non, par des personnes présentant un handicap psychique, restent considérables. L'approche statistique communément admise est de 1% de la population générale, soit 11 000 personnes en Isère. Les spécialistes estiment qu'un tiers d'entre elles maîtrisent leur handicap dans la vie quotidienne, un tiers ont besoin d'un étayage lourd, un tiers peuvent ou pourraient développer des capacités d'autonomie et de socialisation grâce à des interventions sanitaires, médico-sociales et sociales coordonnées.

**L'ALHPI doit donc poursuivre son développement au service de ces personnes.** A cet effet, nous demandons notamment que la reconnaissance du handicap psychique, inscrite dans la loi, soit effective sur le terrain dans des réalisations concrètes et que nos propositions ci-après soient inscrites dans les Schémas 2006/10 consacrés aux personnes handicapées et vieillissantes en l'Isère.

## Nos orientations pour la durée des Schémas 2006/2010

1) Continuer à apporter notre aide à une population présentant les caractéristiques suivantes : personnes adultes, atteintes d'une pathologie mentale avérée représentant un handicap, pouvant développer des capacités d'autonomie et de resocialisation grâce à un accompagnement adapté. S'assurer de la pérennité du fonctionnement de nos structures existantes.

Les personnes devront être orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (ex-COTOREP), en s'appuyant sur l'expertise de la Cellule Mixte Départementale d'Evaluation du RÉHPI

2) Amplifier notre action dans le domaine de l'accompagnement vers l'autonomie et la vie à domicile, conformément aux dispositions de l'article 312 -7 du Code de l'Action sociale et des Familles et du Règlement Départemental de l'Aide Sociale, en s'appuyant sur notre expérience.

## APPEL AUX DONNS

pour développer ses outils de communication et offrir une palette d'activités plus large aux personnes fréquentant les Dimanche-Loisirs,

je fais un don de ..... Euro

NOM .....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

À L'ORDRE DE : ALHPI ASSOCIATION

ALHPI, Lieu-dit Romant  
38650 - Saint Paul les Monestier

Tout don fait à l'ALHPI ouvre droit à réduction d'impôts sur le revenu (articles 200 et 238 bis du Code Général des impôts). Un reçu vous sera retourné.

Merci

3) Présenter, en ce qui concerne le logement, des actions innovantes au titre de l'article 312 -12 du Code ci-dessus. Nous constatons quotidiennement que nombre de ces personnes ont besoin dans leur cheminement vers l'autonomie sociale d'un accompagnement pour, dans, et par le logement. Après étude et concertation avec nos partenaires, nous avons opté pour la formule du foyer logement qui paraît la plus adaptée au regard du public ciblé et de l'objectif visé. Elle permet d'assurer la continuité des besoins en terme d'hébergement/logement, entre le foyer de réadaptation et la maison relais ou le logement de type individuel (notion de « tuilage »).

4) Elargir notre action, au titre de l'accompagnement, à l'ensemble des Territoires insuffisamment pourvus de l'Agglomération Grenobloise (500 000 habitants) et des Territoires non dotés du Sud-Isère.

5) Etre présents dans les Territoires d'Action Sociale au titre du handicap psychique, pour être associés aux décisions.

6) Poursuivre notre politique de collaboration avec nos partenaires associatifs médico -sociaux et sociaux, et les Etablissements sanitaires publics et privés.

7) Promouvoir le travail en réseau, particulièrement au sein du RÉHPI, et contribuer à promouvoir le développement de prestations-réseau.

8) Continuer à œuvrer dans le sens du regroupement des compétences et des moyens techniques, particulièrement au sein du Groupement5.

#### **En termes de collaborations conventionnées ou non.**

Nous accorderons une attention particulière :

- en tant qu'adhérent à l'Union Nationale des Amis et Familles de malades mentaux (UNAFAM), à promouvoir les synergies utiles entre l'ALHPI et la délégation départementale de cette organisation nationale, dans la complémentarité des missions propres à chacune des deux associations.

- Travailler en relation avec Un Toit Pour Tous en ce qui concerne le logement.

#### **L'articulation avec le sanitaire**

Reste et devra rester notre préoccupation fondamentale sur le plan de la politique générale. Il s'agit notamment de respecter les champs de compétence et les charges de travail et financières respectives et également de resserrer, au quotidien les collaborations autour des personnes suivies, dans une logique de parcours personnalisé.

#### **Les créations nécessaires**

- Foyer-logements : 35 places :

20 places regroupées et 15 places en appartements diffus, dans l'Agglomération

- Services d'accompagnement à la vie sociale et leurs équipes mobiles : 60 places supplémentaires, pour compléter le maillage initié par le Serdac : répondre aux besoins sur l'Agglomération et être présents sur l'ensemble des Territoires du Sud-Isère.

- Services d'Activités de Jour :

2<sup>ème</sup> phase de développement d'Antre-Temps : dans le Sud de l'Agglomération, pour porter l'effectif total de 25 à 50 places plein temps soit 100 mi-temps

- Rénovation du Foyer Romant :

Mise en conformité de l'hébergement : 2<sup>ème</sup> tranche.

Ce projet de l'Association ALHPI 2006/10 fera l'objet d'une présentation au Conseil Général de l'Isère afin d'en soutenir la ligne politique et de solliciter les moyens de sa réalisation. »

Le CA, 02/03/2005

#### *Avis de Recherche*

*L'ALHPI recherche pour ses activités « Dimanche-Loisirs » qui se déroulent le troisième dimanche de chaque mois :*

- *une salle à Grenoble ou en banlieue,*
- *des bénévoles : étudiants en sanitaire ou psycho, familles, amis.*



## - Un programme

Un programme hebdomadaire est envoyé aux personnes à une fréquence mensuelle. Il est complété par une gazette d'information, chaque fois que nécessaire. Cette gazette permet de donner des informations concernant la vie du service, l'organisation d'évènements exceptionnels et d'annoncer et introduire des changements dans les futurs programmes.

### Points forts auxquels nous tenons :

- **La « mixité psychique »** : quelle que soit sa structure psychique, traverser des expériences communes, partager des objets communs, quelle que soit la structure psychique des personnes.
- **Le travail avec la trace et l'exposition qui amène au réel** : nous ne sommes pas dans le domaine du confidentiel (thérapeutique), mais dans celui du lien social (le pari et le risque de la rencontre).
- **Le respect de la vie privée** : nous ne faisons pas de comptes-rendus aux équipes de soin, ni aux SAVS. Hormis la situation de fréquentation conventionnée (appelée « stage » par le RÉHPI), c'est la personne elle-même qui se charge d'informer son équipe de soin ou d'accompagnement de son évolution et de la pertinence de sa fréquentation. Toutefois, en cas de nécessité, nous pouvons nous rapprocher du médecin (« devoir d'alerte »).
- **Le libre engagement et libre choix** des personnes quant à leur assiduité (fréquence, choix des médiations) ce qui n'exclut pas l'existence d'un contrat moral : s'inscrire, se désinscrire, donner de ses nouvelles en cas d'absence, donner du sens à sa fréquentation

### Modalités d'entrée à ANTRE-TEMPS

#### 1. Participer à une réunion d'information générale

après inscription préalable auprès du secrétariat. Cette réunion, organisée une fois par mois est ouverte à tous ceux qui souhaitent se renseigner sur le service (y compris les familles et les équipes).

Lorsqu'une personne est intéressée par la fréquentation du service, elle prend contact avec nous et nous lui envoyons alors une fiche de renseignements à remplir préalablement.

#### 2. A réception de cette fiche, un rendez-vous est pris avec le chef de service et la psychologue.

Lors du rendez-vous : présentation réciproque, précision des attentes et évocation du parcours de la personne, vérification de la pertinence de la demande. Si besoin, orientation vers la Cellule Mixte d'Évaluation du RÉHPI.

#### 3. Constitution du dossier Cotorep comprenant :

- Le formulaire administratif Cotorep de demande (rempli par la personne avec notre aide si besoin),
- Le certificat médical du psychiatre (qui peut être sur simple papier à en-tête), à la demande de la personne qui sollicite elle-même son médecin.

4. Lorsque toutes les pièces sont réunies (le délai peut être rapide), nous les adressons nous-même à la Cotorep (pour plus de visibilité), et proposons à la personne d'amorcer une première fréquentation. Nous lui envoyons alors les programmes et autres gazettes.

Pour des personnes ayant encore besoin d'étayage, il est possible d'amorcer conventionnellement une fréquentation dont les moindres détails vont être contractualisés entre la personne, l'équipe à l'origine de la demande, et Antre-Temps. Les conventions sont jalonnées de bilans, avant d'entrer dans la sphère d'une fréquentation notifiée par la Cotorep.



### Les témoignages des personnes fréquentant ANTRE-TEMPS font ressortir que celles-ci apprécient :

- La sérénité du lieu,
- L'absence de pression et de jugement sur leurs capacités,
- L'ambiance non médicalisée et proche du milieu ordinaire,
- L'intérêt généré par les activités,
- La fréquentation régulière qui contribue à rythmer leur vie et les incite à sortir de chez eux.

**Au bout de cette première année et à l'heure d'un premier bilan du service, nous estimons que nous sortons doucement de la phase d'apprivoisement...**

*Le renard se tut et regarda longtemps le petit prince :*

*« S'il te plaît ... apprivoise-moi ! dit-il.*

*Je veux bien, répondit le petit prince, mais je n'ai pas beaucoup de temps. J'ai des amis à découvrir et beaucoup de choses à connaître.*

*On ne connaît que les choses que l'on apprivoise, dit le renard (...). Si tu veux un ami, apprivoise-moi !*

*Que faut-il faire ? dit le petit prince.*

*Il faut être très patient, répondit le renard. Tu t'assoieras d'abord un peu loin de moi, comme ça, dans l'herbe. Je te regarderai du coin de l'œil et tu ne diras rien.(...) Mais chaque jour, tu pourras t'asseoir un peu plus près ... » (St Exupéry)*

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale, suite

ALHPI

(suite de la page 1) Nous avons travaillé sur la plaquette, mais elle n'est pas finalisée.

Il s'agit d'un travail d'équipe où chaque membre apporte sa contribution.

Patrice Baro ajoute qu'il serait nécessaire que la commission Communication ré-actualise le site internet de l'association.

De plus, en collaboration avec l'ODPHI, Claude Guerry a représenté l'Alhpi dans les groupes de travail du 2<sup>ème</sup> schéma des Personnes Handicapées 2006/2010.

## Commission Dimanche-Loisirs

Intervention de Colette Reynaud

Les Dimanche-Loisirs n'ont plus de salle depuis que le Jardin d'Hiver des Anguisses a été déclaré non conforme aux normes de sécurité. Nous recherchons activement une salle pour la rentrée prochaine. Malgré cette difficulté, les Dimanche-Loisirs ont continué leurs activités avec succès. Ils souhaitent recruter un certain nombre de jeunes étudiants de Psychologie ou de Travailleurs Sociaux et des familles.

## Structures gérées

### Foyer Romant :

Christian Roux – Chef de service  
20 places  
Foyer d'hébergement et réinsertion professionnelle

### Serdac :

Suzel Sabatier – Chef de service  
45 places  
Service d'Accompagnement à la vie sociale

### Antre-Temps :

Jean-Claude Aucour – Chef de service  
50 mi-temps  
Service d'Activités de Jour

## Le projet de développement de l'ALHPI,

A lire en annexe

## Compte-rendu financier

Pierre Rigaud, trésorier-adjoint, dit qu'il reste quelques disponibilités pour l'année en cours. Françoise Guérin note cependant que les rentrées des logements des résidents ont à peu près équilibré les dépenses de la villa (location aux Gantiers, charges...).

L'adhésion à l'Alhpi est intentionnellement faible pour être accessible à tous : 15 € pour une personne, 22 € pour un couple. Soit une rentrée de 1423 € à laquelle s'ajoutent 2342 € de dons.

Ces 3765 € de recettes permettent juste de faire face aux 3540 € de dépenses qui se répartissent en 3 postes : « La lettre aux adhérents » et son envoi pour 1361 €, les Dimanches-Loisirs pour 845 € et les frais de secrétariat, assurances et cotisations pour 1434 €. L'association devra trouver d'autres recettes pour se donner les moyens de communication qui lui font défaut.

## Rapport financier

Intervention de M. Gallégo – Expert comptable

Présentation des comptes (le document est à disposition au siège de l'Alhpi) : en résumé, tous les comptes des établissements et services sont positifs.

Monsieur Glénat, commissaire aux comptes, les certifie sans réserve.

## Vote des comptes rendus

Compte-rendu moral approuvé à l'unanimité

Compte-rendu d'activité approuvé à l'unanimité

Compte-rendu financier approuvé à l'unanimité et quitus est donné à Mme Guérin, trésorière.

## Nouveau conseil d'Administration

Patrice Baro - Bernard Baudru - Michel Biloa Tang -  
Danielle Borron - Daniel Celse - Françoise Chagué -  
Annie Chaudouët - André Cremon - Marc Dubuc -  
Françoise Guérin - Claude Guerry - Jean Larrivé -  
Monique Lezziero - Evelyne Paye - Michèle Raffaelli -  
Colette Reynaud - Juliette Salbreux - Jean Simon -  
Francine Spitz - Eve-Marie Verhasselt.

La séance est levée aux environs de 21 h 00.

L'Assemblée Générale a été fêtée par le partage d'un verre de l'amitié, accompagné des fromages de la Ferme Romant.

Applaudissements aux artistes lors de la soirée d'inauguration de  
Antre-Temps  
nous vous en parlerons dans le prochain bulletin en septembre



## ALHPI - Accompagner le Handicap Psychique en Isère

**Siège social :** Foyer Romant—Lieu dit Romant—38650 St Paul les Monestier

Téléphone : 04 76 34 08 41 Télécopie : 04 76 34 05 24 — Mel : [romant@alfainfo.net](mailto:romant@alfainfo.net)

**Bureaux du SERDAC et de Antre-Temps :** 12 rue des PIES, 38360 SASSENAGE

Téléphone : 04 76 26 07 31

Télécopie : 04 76 26 10 88

Mel : [serdac.antretemps@alfainfo.net](mailto:serdac.antretemps@alfainfo.net)

Net : [www.alhpi.com](http://www.alhpi.com)

Lettre tirée à 250 exemplaires